

Le Vingt Sept Mars Deux Mille Dix Sept à 20 Heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 20 mars 2017, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Frédéric MONET, salle du conseil.

PRESENTS : M. DUCREUZOT Serge, Mme DOMART Ginette M. DEHAN Thierry, Mme BLONDEAU Véronique, Mme BEAUPRETRE Monique M. LEMOINE Daniel, Mme MUNOZ Martine, M. BUCHEZ Gérard, M. BROSSARD Pierre, Mme MARCEAU Agnès, Mme TRINQUET Cécile, Mme DUSSAULE Cécile, M. PERRAUDIN Jacques, Mme LOISEAU Jocelyne, M. LARGE André (arrivé à 20 h 10) , M. QUIRIN Bruno (arrivé à 20 h 20)

ONT DONNE PROCURATION : M. BEAUZON Alban à M. MONET Frédéric
Mme BRIET Aude à M. QUIRIN Bruno

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Ginette DOMART est élue secrétaire de séance.

Conseil municipal lundi 27 mars 2017

Ordre du jour :

1. Compte administratif 2016: présenté par Pierre Brossard. Monsieur le Maire quitte le conseil le temps du vote.

Le compte administratif 2016 du **budget principal** laisse apparaître :

. un excédent de fonctionnement de : 1 049 006.96 €

Ce résultat est le cumul de l'excédent propre 2016 (237 330.94 €) et de l'excédent incorporé en 2016 (811 676.02 €)

. un déficit d'investissement de : 341 959.24 €

Ce résultat est le cumul du déficit propre 2016 (205 923.86 €) et du déficit incorporé en 2016 (136 035.38 €)

Ces résultats sont identiques au compte de gestion de monsieur le receveur municipal.

Vote 1 : le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Vote 2 : le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

Le compte administratif 2015 de la **zone artisanale** fait apparaître les résultats suivants :

Fonctionnement, excédent de : 20 000.72 €

Ce résultat est le cumul de l'excédent propre 2016 (18 865.33 €) et de l'excédent incorporé en 2016 (1 135.39 €)

Investissement, déficit de : 15 468.81 €

Ce résultat est le cumul du déficit propre de 2016 (18 865.33 €) et de l'excédent incorporé en 2016 (3 396.52 €)

Ces résultats sont identiques au compte de gestion de monsieur le receveur municipal.

Vote 3 : le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Vote 4 : le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

2 Affectation du résultat :

La proposition d'affectation est la suivante :

Investissement :

Compte 001 : report du déficit : 341 959.24 €

Compte tenu des restes à réaliser (dépenses et recettes reportées de 2016 sur 2017) qui s'élèvent à :

Dépenses : 7 644.00 €

Recettes : 96 370.00 €,

nous avons un excédent de financement de 88 726.00.00 €.

Fonctionnement :

| | |
|--|--------------|
| Compte 1068 : financement du déficit de la section d'investissement (compte 001) minoré des restes à réaliser (88 726.00 €), soit : | 253 233.24 € |
| Compte 002 : report en fonctionnement de la différence entre l'excédent constaté et l'affectation au compte 1068 (1 049 006.96 € - 253 233.27 €) : | 795 773.72 € |

Vote : unanimité

3. Clôture zone artisanale : unanimité

Tous les lots sont vendus. Ce budget peut donc être clôturé au 1^{er} janvier 2017.

Les résultats seront réintégrés dans le budget principal, la voirie dans le patrimoine communal et l'éclairage public au SIEEEN.

Ces opérations seront réalisées dans le courant de l'année selon les indications de Monsieur le receveur municipal.

4. Fenêtres sud mairie :

La commission des travaux, réunie le 06 mars 2017, a étudié les propositions pour le remplacement des fenêtres de la façade sud de la mairie et propose de retenir l'offre de Monsieur Jean-Noël BREUGNOT pour un montant de 10 158.00 € HT, soit 12 189.60 € TTC.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 50 % au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local.

JN Breugnot est retenu pour l'exécution des travaux

G Domart suggère d'examiner le contrat de plan état région, action isolation/économie d'énergie.

Vote : unanimité

5. Accès PMR perception

La réalisation d'un accès PMR aux locaux de la trésorerie est prévue dans l'agenda d'accessibilité transmis aux services de la DDT.

Les entreprises LEMOINE et CHARON ont présenté une offre pour un montant respectif de 7 592 € TTC et 5 107 € TTC.

L'entreprise Charon est retenue pour un montant de 5107 € TTC. L'exécution est prévue pour juillet.

Vote : unanimité

6. Indemnités des élus :

Depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de deux facteurs :

- L'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale au 1^{er} janvier 2017.

- La majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0.6 % au 1^{er} février 2017.

Le 24 avril 2014, le conseil municipal a fixé le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes avec une référence à l'indice 1015, indice brut terminal de la fonction publique.

Il convient donc de délibérer à nouveau, avec une référence à l'indice brut terminal de la fonction publique sans autre précision, car une nouvelle modification de cet indice est prévue en janvier 2018/ (1022 sera remplacé par 1028).

Il est donc proposé de transposer la décision du 24 avril comme suit :

- Maire : 43 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Premier et deuxième adjoints : 14.70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Troisième et quatrième Adjointes : 7.35 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Vote : unanimité

7. Centre de secours : Demande de subvention du SDIS

Le SDIS prévoit de réaliser des travaux importants au centre de secours :

- Isolation de la remise VSAV de la remise incendie
- Adaptation du vestiaire féminin à l'effectif actuel de 12 personnes (prévu à l'origine pour 5 personnes)
- Rehaussement des portes qui ne permettent pas d'accueillir des engins de nouvelle génération
- Remplacement de l'escalier en colimaçon, non réglementaire, accédant aux locaux de l'amicale
- Travaux de renforcement de l'isolation des locaux afin de respecter les engagements du Grenelle de l'environnement

Le SDIS n'étant pas éligible à la DETR, la commune portera le dossier.

Le montant des travaux est estimé à 118 723.33 € HT, soit 142 468 € TTC.

Le plan de financement s'établirait comme suit :

| | |
|--|-------------|
| - DETR (60 %) : | 71 234.00 € |
| - SDIS (et autres subventions) (20 %) : | 23 744.67 € |
| - Autofinancement de la Commune (20 %) : | 23 744.66 € |

S Ducreuzot : Le VSAV ne doit plus être garé dans un garage ordinaire ; car il est régulièrement désinfecté.

J Perraudin : remarque que le centre n'appartient plus à la commune. Nous donnons 50 000€/an et donc nous n'avons pas à y investir.

F Monet : nous ne savons pas si la DETR sera accordée, car nous avons déjà des promesses par ailleurs. Nous ne savons pas si nous serons suivis à hauteur de 60 %.

S Ducreuzot : 2 véhicules à venir ne rentreront plus par ces portes. Le Mercedes et l'IVECO ont été récupérés de Luzy car ils ne passaient pas les portes ici.

A Large pose le problème des vestiaires dames et du VSAV. Au demeurant, les normes changent souvent. Il faut demander au département de prendre en charge ces choses là auxquelles nous adhérons.

Vote : 6 abstentions, 3 contre, 8 pour. B Quirin, sorti momentanément, ne participe pas au vote ni sa procuration.

8. Recrutement d'un emploi avenir

La commission du personnel, réunie le 10 mars 2017, a donné son aval pour le recrutement d'un emploi avenir pour les services techniques. Ce contrat serait conclu pour une durée de 3 ans par l'intermédiaire de la mission locale.

Les aides sont assurées pour 3 ans si la signature intervient avant le 31 mars 2017.

M Cauchois s'est présenté, a indiqué qu'il visait un BTS en alternance, et devait donner réponse, sans suite à ce jour.

S Ducreuzot a rappelé Jérôme Roger qui a fait un CAP auto + maintenance auto à Nevers. A recontacté E2C et ce jeune est intéressé par ce contrat. On le connaît. Il faut signer avant le 31 mars.

Vote : unanimité

Une réunion du personnel sera organisée pour le présenter.

9. Convention du chantier d'insertion

Comme chaque année, le Parc Naturel Régional du Morvan propose de reconduire l'intervention du chantier d'insertion pour 2017.

Pour 2017, 780 heures sont proposées pour un montant de 5 850 €, soit 7.50 € l'heure, identique à 2016.

A Large : constate qu'il n'y a pas de suivi derrière leur passage. Champcourt-Chandelier et vers Moulins de Seigne également, il y a de l'eau. Après le passage du chantier, il suffirait de broyer pour entretenir.

J Perraudin dit qu'il faut le leur signaler. Des chemins ont été annexés, il faudrait voir le cadastre.

S Ducreuzot : il y a un chemin à la Maladrerie sans sortie.

Chacun se félicite de la qualité du service rendu.

Vote : unanimité

10. FDL

L'association FDL Radio a déposé une demande de subvention pour développer l'action de cette association, "afin de soutenir l'activité économique, la culture et les loisirs dans l'intérêt des populations".

L'association a présenté :

- Le budget prévisionnel qui s'élève à 94 200 €,
- Le budget relatif au déménagement de SAINT HONORE LES BAINS à LUZY pour 31 245 € financés à 50 % par le contrat de ruralité, 25 % par des fonds propres et un emprunt et 25 % par des subventions,
- Les comptes d'exploitation de 2014 et 2015 dont les résultats sont respectivement un excédent de 15 165 € et un déficit de 6 529 €.

La parole est donnée à A Large, président de FDL hébergée à St Honoré moyennant loyer, avec du matériel d'époque. Les locaux de St Ho seront conservés pour émettre. Il y a eu 3 interventions : CCPSM, commune de Luzy et le Pays Nivernais Morvan.

A Luzy les locaux sont neufs, ils ont coûté 14400€. Il faut refaire tous les programmes, avec des enregistrements, une adhésion à BFC. A Large souhaite qu'FDL soit la radio de la grande CC. Président de cette radio, il quitte le conseil pour ce vote.

Les conseillers débattent et retiennent la somme de 150€ /an au titre de la communication de la mairie pour les manifestations:

Vote : Unanimité

Questions diverses

1. Lettre de Madame Joyeux : F Monet donne lecture du courrier reçu en mairie.

- Explication de G Domart sur la FPU votée en janvier, sur les divers taux qui vont s'appliquer, par rapport à la CCBLM et les lissages qui seront soumis au vote du conseil communautaire.

2. F Monet communique les permanences pour les présidentielles.

3. T Dehan indique l'animation villages du futur pour la foire du 4 avril. Les élus sont bienvenus. Le JDC sera là.

4. A Large annonce 2 manifestations : la déportation le dernier dimanche d'avril ainsi que la résistance.

5. B Quirin : évoque la commission travaux et la commission urbanisme.

Il s'adresse à Pierre Brossard et déplore que l'on ait tous été trop souples par rapport au classement de certaines parcelles. Selon lui, il aurait fallu en débattre dans les délais. et il nous aurait fallu mettre la pression sur le cabinet Triangle.

P Brossard : Les 17 élus ont travaillé dans la concertation dans le respect des lois.

M Munoz: est agacée par le fait que les propriétaires n'étaient pas prévenus. Elle a appelé Paris. Ils ne veulent plus d'habitat dispersé.

J Perraudin : il y a eu une enquête publique, les délais sont terminés.

Pierre Brossard: il y a eu 17 dossiers de révision présentés, 15 ont été acceptés.

6. A Large interroge sur les commissions de la CCBLM convoquées à 14h.

S Ducreuzot indique que si des personnels techniciens sont présents, ce doit être au sein de leurs horaires.

7. Il ajoute que la benne du camion acheté neuf en 2009 est en très mauvais état. Il en a fait la remarque au vendeur. Un devis a été demandé à Renault : 5000€.

G Buchez indique qu'il faudra refaire un certificat de carrossage.

J Perraudin conseille de ne pas craindre de saisir une association de consommateurs.

Fin du conseil à 22h20

Le Prochain conseil se tiendra avant le 15 04, soit le 10 soit le 13 pour examiner le budget.